



association de rencontres culturelles avec les détenus
association for recreational and cultural activities with people in detention

750 Croissant Frontenac
Duvernay, Laval.
663-2496

Titre: L'intervention socio-culturelle communautaire
en milieu carcéral:
trois paliers de réflexions.

Mémoire à la Commission d'études sur la formation des
adultes.

Présenté par l'Association de rencontres culturelles
avec les détenus.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	p.1
QUELQUES PRECISIONS DE DEPART	p.2
L'ARCAD COMME ORGANISME D'INTERVENTION SOCIO-CULTURELLE BENEVOLE	p.4
PROBLÈMES DE FORMATION SOCIO-CULTURELLES ET PROFESSIONNELLE EN MILIEU DE DETENTION	p.7
<u>DE LA NECESSITE D'UNE SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX PROBLEMES DE LA JUSTICE</u>	p.11

INTRODUCTION

Il y a actuellement au Québec, 6 000 personnes adultes considérées comme saines au plan physique et mental qui n'en restent pas moins dans une dépendance presque totale vis-à-vis l'un ou l'autre appareil de l'Etat (Fédéral et Provincial). Il s'agit des détenus(es). Des gens, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont une série de problèmes aussi bien en termes socio-culturels qu'en termes professionnels.

A l'Association de rencontres culturelles avec les détenus (l'ARCAD), il nous semble important d'attirer l'attention de la Commission sur ce secteur de notre société qu'au nom d'une éthique ou d'une psychologie souvent primaires, on a trop vite fait d'oublier.

Notre intervention a trois volets. Nous voulons :

- 1° nous situer comme organisme d'intervention socio-culturelle bénévole et indiquer quelques problèmes d'organisation.
- 2° à partir de notre propre expérience, cerner certains problèmes du milieu carcéral en termes de formation professionnelle et socio-culturelle.
- 3° souligner la nécessité de trouver des moyens d'amener notre société à une réflexion sérieuse sur les problèmes de l'administration judiciaire et particulièrement du monde carcéral.

QUELQUES PRECISIONS DE DEPART

A - Nous parlons en tant que citoyens bénévoles.

Il ne s'agit pas pour nous de parler au nom des détenus, ou des autorités pénitentiaires. Il nous semble d'ailleurs que la Commission devrait se charger d'aller solliciter l'expression d'opinion des premiers. Quant aux autorités pénitentiaires, elles étaient en mesure de faire entendre leur voix. Il s'agit pour nous de parler premièrement en notre qualité de citoyens qui refusent d'abandonner aux seules administrations publiques certaines questions exigeant une participation plus globale et, deuxièmement, à titre de citoyens bénévoles qui ont une certaine expérience du milieu carcéral.

B - Nous parlons indistinctement des institutions pénitentiaires de juridiction fédérale et provinciale.

Nous sommes conscients qu'il n'y a qu'une partie de la population carcérale qui dépend uniquement de l'Etat québécois. Cependant étant donné que les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et socio-culturelle relèvent en tout et/ou en partie du gouvernement provincial, nous avons choisi de ne pas faire de distinction dans ce mémoire entre les prisons et les pénitenciers.

C - Enfin, le fait de nous adresser à votre commission et de faire des recommandations en ce qui concerne l'administration carcérale, n'implique aucunement que l'ARCAD se prononce d'une manière ou d'une autre sur la valeur de cette administration ou même de l'existence des systèmes carcéraux. Amener à se situer entre, d'une part, une société souvent hostile envers la minorité des détenus qui parfois le lui

rendent bien et, d'autre part, une administration et des détenus qui souvent vivent en opposition, l'ARCAD, comme mouvement opte pour une neutralité qui rappelle celle de la Croix-Rouge intervenant aux moments de conflits militaires. Son rôle n'est pas alors de prendre position pour une ou l'autre des parties ni même de se prononcer sur la légitimité de la guerre, mais prenant fait de conditions excessivement pénibles dans lesquelles l'humanité se trouve engagée, de suggérer certains palliatifs.

Chapitre I - L'ARCAD comme organisme d'intervention socio-culturelle bénévole.

Fondée en 1965, sous le nom de Creative Award i.e. comme concours littéraire et artistique l'ARCAD, corporation à but non lucratif, est un regroupement de citoyens qui a un double but:

- a) "assurer des rencontres réelles entre les détenus et les autres membres de la communauté, par le moyen de la culture;
- b) assurer dans l'ensemble de la société, à l'extérieur comme à l'intérieur des prisons, une réflexion sérieuse sur la vie en détention."

(ARCAD ... une introduction, p. 18-19. On trouvera en annexe, ce fascicule qui présente aussi bien l'histoire que la philosophie et le code d'éthique de l'association.)

A l'heure actuelle l'ARCAD réalise son premier objectif en organisant chaque semaine, de septembre à mai, dans treize des prisons et pénitenciers de la région montréalaise (ce qui inclut Cowansville et Ste-Anne-des-Plaines) une trentaine d'activités socio-culturelles qui vont du ciné-club au groupe de croiasance et au cours de yoga en passant par les cours d'initiation à la musique, à l'art et à la littérature, les groupes de discussion sur des thèmes variés, les groupes de théâtre etc. Pour ce faire l'ARCAD compte environ 150 animateurs réguliers qui occasionnellement invitent des personnes ressources. En tout, nous entrons en contact avec six à sept cents détenus chaque semaine.

Pour ce qui est de la sensibilisation du public, l'ARCAD publie un journal, organise occasionnellement des tables rondes et teach-ins et participe à certains événements dans les mass-média. Le Prix Raymond Boyer qui récompense les meilleures créations culturelles de détenus s'inscrit dans l'un et l'autre de nos objectifs.

L'ARCAD est un organisme de bénévoles. Aucun membre n'est rétribué. Cependant nous avons pour principe de ne pas obliger un animateur à interrompre ses activités à cause des frais encourus. L'ARCAD rembourse donc les frais de transport. La coordination de l'ensemble des activités est assurée par un secrétariat permanent qui compte deux employés, un coordonnateur général et une secrétaire à temps partiel. L'ARCAD couvre ses frais grâce à une double subvention du Solliciteur Général du Canada (\$43 000) et du Ministère de la Justice du Québec (\$15 000).

Recommandations:

Etant donné que la communauté comporte des ressources plus larges que celles de l'administration communautaire,
que les membres de la communauté, respectueux des règles des institutions carcérales, mais dégagés du souci et des tâches de surveillance et d'évaluation qui incombent aux fonctionnaires, abordent les détenus et le monde de la détention d'une façon plus ouverte,
que ce genre de relation pourra non seulement aider et soutenir la formation socio-culturelle des détenus mais aussi être un facteur de resocialisation,
qu'il s'agit de secteurs de la réalité, qui à l'extérieur du monde carcéral, sont administrés directement par la communauté;

Nous recommandons que la Commission encourage les administrations carcérales à ouvrir leurs portes à la participation communautaire et ce particulièrement en ce qui concerne les programmes culturels et éducatifs.

Nous recommandons particulièrement que chaque institution soit dotée d'un conseil consultatif de citoyens qui ait droit d'enquête et de recommandation en ce qui concerne les programmes culturels, éducatifs et professionnels.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

Chapitre II - Problèmes de formation socio-culturelle et professionnelle en milieu de détention.

A - Formation socio-culturelle.

Une partie des institutions carcérales depuis une dizaine d'années ont organisé un secteur socio-culturel assuré par un personnel cadre. Cependant, ce secteur reste inexistant dans de nombreuses institutions (prisons communes e.g.) et les structures matérielles (locaux e.g.) ou institutionnelles (horaire du personnel e.g.) restent souvent déficientes.

L'Etat peut choisir de priver des individus de leur liberté pendant un certain temps (quoiqu'on puisse s'interroger sur un certain manque d'imagination à trouver des alternatives à l'emprisonnement pour une foule de délits mineurs et aussi sur la sagesse et l'humanité qu'il y a à condamner des gens à vingt-cinq ans de pénitencier sans aucune possibilité de libération conditionnelle). Cependant on ne voit pas de raison que ce stage soit humiliant, dégradant ou stérile. Il semble plutôt logique de penser que l'on pourrait en faire une période positive pour le détenu, et cela, non seulement dans l'intérêt des détenus eux-mêmes mais aussi dans celui de toute la société. En effet, nous pensons que l'on n'insistera jamais assez sur le fait que la société a tout avantage à ce que ses délinquants se réconcilient avec elle et apprennent à y vivre une vie normale. Dans ce sens, nous trouvons que les activités socio-culturelles s'avèrent un moyen privilégié pour donner aux détenus, dont l'éducation antérieure dans ces domaines a souvent été déficiente, des perspectives nouvelles et positives. Or dans les institutions, la formation socio-culturelle, à cause de toutes sortes de contraintes budgétaires et autres, reste souvent un secteur

secondaire et résiduel. Quant à nous, nous ne pouvons atteindre beaucoup plus que 10% des détenus.

Nous recommandons donc que les autorités carcérales reconnaissent le caractère prioritaire de la formation socio-culturelle en milieu pénitentiaire à cause de son incidence sur les possibilités de réhabilitation des détenus et, par le fait même, sur une diminution éventuelle de la criminalité.

Que ce principe soit admis même pour les petites prisons.

Que l'on prévoie dans les nouvelles institutions et que l'on aménage dans les anciennes, des locaux adéquats en termes de propreté, sonorité, isolation (pour projection), pour permettre la présentation de cours, de groupes de discussion et autres activités socio-culturelles.

Que ces locaux soient accessibles le jour comme le soir.

Que l'on prévoie l'engagement du personnel nécessaire à l'accueil le soir et même durant les temps de congé.

Que les administrations se fixent des critères pour permettre la participation du plus grand nombre de détenus possible aux activités socio-culturelles.

B - Formation professionnelle.

Étant donné que notre présence est moins significative à ce chapitre, nous nous limiterons dans ce paragraphe à présenter certaines des recommandations élaborées lors d'une rencontre sur le sujet. Cette rencontre regroupait des membres de l'ARCAD, d'autres groupes de bénévoles, des représentants

du Service Correctionnel du Canada et des ex-détenus.
(Colloque sur la participation communautaire, en prison,
à l'occasion du 15e anniversaire de l'Association de
rencontres culturelles avec les détenus. UQUAM -
1er novembre 1980)

- 1) La formation professionnelle du détenu devrait respecter les critères en vigueur dans les autres centres de formation. De plus, il serait important de maintenir une conformité entre les secteurs d'emplois disponibles sur le marché du travail et la formation offerte au pénitencier. Il est trop fréquent qu'un détenu quitte une institution avec une formation dans le secteur de la construction alors qu'il est presque impossible de dénicher un emploi dans ce champ d'activités.
- 2) Le diplôme décerné au détenu devrait comporter les mêmes exigences que tout diplôme équivalent décerné dans un autre centre de formation et ainsi être reconnu au même titre sur le marché du travail autant par les employeurs, les syndicats, etc...
- 3) Les détenus qui fournissent un travail de service (nettoyage, cuisine, etc...) devraient être crédités d'un nombre d'heures d'expérience proportionnel dans un domaine équivalent (conciergerie, aide-cuisinier, etc...) et ces heures devraient être reconnues sur le marché du travail.
- 4) Les possibilités d'accès pour les détenus aux études collégiales et universitaires devraient être accrues et davantage encouragées.

- 5) Les contrats provenant de l'entreprise privée et exécutés au pénitencier devraient permettre au détenu de se familiariser avec les exigences du marché du travail et de gagner un revenu plus respectable.
- 6) Par justice et afin d'augmenter considérablement la motivation du détenu, le salaire minimum devrait être assuré à tout détenu fournissant un travail respectable.
- 7) Les arts devraient être reconnus comme une forme de travail. Ainsi, les artistes de valeur capables de vendre leurs productions à l'extérieur du milieu carcéral devraient pouvoir consacrer les heures réservées au travail à produire ces oeuvres au lieu d'être soumis à des tâches qui ne les motivent pas, et qui souvent sont trop peu productrices.
- 8) Une formation adéquate capable de dispenser les principales techniques et d'orienter les meilleurs artistes devrait être offerte aux détenus intéressés par le domaine.

Chapitre III - De la nécessité d'une sensibilisation du public aux problèmes de la justice.

S'il est nécessaire d'assurer des liens entre les membres de la communauté et les détenus, afin que ces derniers ne se sentent pas absolument rejetés, et qu'ils développent des contacts positifs avec leurs concitoyens, il n'en reste pas moins que le mouvement doit aussi se faire en sens inverse. Notre société s'avère souvent primaire en ce qui concerne le monde des détenus. On a vite recours à l'emprisonnement chez nous, et les jugements se doublent vite de préjugés. Ces derniers pour paraphraser un slogan bien connu, sont souvent les murs les plus difficiles à percer pour les détenus et les ex-détenus. Le refoulement, la répression ne sauraient mener qu'à la violence.

Il apparaît nécessaire de favoriser l'éducation du public en ce qui a trait aux différents aspects de la criminalité et de l'administration de la justice. Si les gens étaient davantage conscients de certains mécanismes d'ordre psychologique ou encore de mesures de sécurité préventives facilement applicables, cela aurait sans aucun doute un effet réel sur la criminalité. La déjudiciarisation, l'utilisation de techniques comme la confrontation des parties peuvent être des moyens de sortir du cercle maléfique de la punition par emprisonnement. Les gens ont besoin d'être mieux avertis des liens entre la délinquance et le milieu d'origine, libérés des mythes sur la récidive (dans certains cas de meurtre e.g.). Un projet social de formation des adultes devrait inclure un programme d'études en criminologie.

C'est pourquoi, nous recommandons à la Commission d'encourager les paliers gouvernementaux concernés à soutenir les projets de sensibilisation communautaire,

aux institutions d'enseignement aux adultes d'organiser des programmes sur la prévention ou la solution des problèmes posés par la criminalité.

- - - - -